



Renouvellement de l'annexe au Règlement des compétitions officielles

Essai d'un nouveau système de planification de l'arbitrage

Contexte

Lors de l'Assemblée des délégués 2019, une annexe au *Règlement des compétitions officielles* a été acceptée. Elle avait pour but de permettre à la Commission technique de planifier le calendrier d'arbitrage de ligue A pour la saison 2019-2020. L'application de ce nouveau système devait ensuite être évalué pour envisager une intégration permanente au règlement. Cela n'a toutefois pas pu être fait la saison 2019-2020.

L'annexe a été renouvelée afin de tester le système durant la saison 2020-2021, mais cela n'a non plus pas été fait.

Proposition

Renouveler l'annexe au *Règlement des compétitions officielles*, pour qu'elle soit valide pour saison 2021-2022. Vous trouverez l'annexe adaptée ci-jointe.



Annexe au Règlement des compétitions officielles

Essai d'un nouveau système de planification de l'arbitrage

Cette annexe est valide uniquement pour la ligue A durant la saison 2021-2022.

1. **Swiss Tchoukball essaie d'organiser le planning de l'arbitrage en accord avec les arbitres et les clubs avant le début du championnat, soit le 27 septembre 2021.**
 - En cas de réussite de cette planification par Swiss Tchoukball, l'article 19 du *Règlement des compétitions officielles* est ignoré.
2. Dans le cas où l'arbitre prévu est dans l'incapacité de se rendre au match malgré le planning établi en début de championnat, l'arbitre l'annonce aux équipes et essaie de trouver un arbitre de remplacement. Si aucun arbitre de remplacement n'est trouvé, le match doit être reporté.

Accepté par l'Assemblée des délégués, le 23 juin 2021

PROPOSITION